

NOMBRE DE MEMBRES
afférents qui ont pris
au Conseil Municipal En exercicepart à la
Municipal Délibération
11 11 09

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le **29 septembre**, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Jean-Louis BESSIERE**, Maire.

Présents: **Jean-Louis BESSIERE, Jean-Marie BONNEVIALE, Daniel BOURDY, Marie-Noëlle DANTAN, Fabienne LANDES, Vincent REYNIER, Eliane PARIS, Régine RIGAL, Audrey VIGUE-BOU.**

Représentés: **Jean-Pierre ALQUIER par Jean-Marie-BONNEVIALE et Hélène BIBAL par Jean-Louis BESSIERE**

Date de la Convocation: **22/09/2022**

Date d'affichage : **22/09/2022**

Mme **Fabienne LANDES** a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération:

Tarifs de location du gîte communal Le Buis-DE 2022-037

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, la collectivité peut actualiser les tarifs à appliquer pour la location du gîte communal Le Buis, l'année suivante.

Toutefois, considérant la situation économique actuelle et la baisse des recettes de location de cet immeuble durant la saison 2022, Monsieur le Maire propose :

- de ne pas augmenter les tarifs de location du gîte ;
- de porter le tarif du chauffage à 12 €/jour ;
- de prévoir la possibilité d'appliquer des promotions jusqu'à 30% pour gagner en attractivité et faire face à d'autres éventuelles baisses périodiques des demandes de réservations.

Ci-après les tarifs à reconduire, ainsi que les tarifs des options à modifier et/ou reconduire:

| Saisons configurées | 1 nuit | 2 nuits | 3 nuits | 4 nuits | 5 nuits | 6 nuits | 7 nuits | Majorat ¹ we./nuitée | Tarif nuitée suppl. | Durée min. | Détail min. |
|--------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|---------------------------------|---------------------|-------------|--------------|
| Basse saison Basse saison | 175,00 € | 175,00 € | 205,00 € | 245,00 € | 275,00 € | 300,00 € | 320,00 € | 0,00 € | 90,00 € | 2 nuitée(s) | 48 heures(s) |
| Moyen saison Moyenne saison | 180,00 € | 180,00 € | 210,00 € | 240,00 € | 290,00 € | 320,00 € | 350,00 € | 0,00 € | 90,00 € | 2 nuitée(s) | 48 heures(s) |
| Haute saison Haute saison | 320,00 € | 320,00 € | 430,00 € | 520,00 € | 520,00 € | 600,00 € | 600,00 € | 0,00 € | 90,00 € | 7 nuitée(s) | 48 heures(s) |

Tarifs des options pour le gîte :

| Chauffage : tarif/ jour | Draps : tarif/ séjour | Ménage : tarif/ séjour |
|-------------------------|--------------------------------|------------------------|
| 12€ | 10€/lit de 160cm uniquement | 80 € |

Taxe de séjour:

0,50EUROS/ PERSONNE/NUITÉE (du 01/04 au 30/09)

Exonérés de la taxe de séjour : personnes mineures, titulaires d'un contrat de travail saisonnier, employés sur le territoire de la Communauté de Communes, personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire, personnes qui occupent des locaux dont le montant est inférieur à 5 Euros par nuitée.

Où cet exposé et en ayant délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents

- de ne pas augmenter les tarifs de location du gîte ;
- de porter le tarif du chauffage à 12 €/jour ;
- de prévoir la possibilité d'appliquer des promotions jusqu'à 30% pour gagner en attractivité et faire face à d'autres éventuelles baisses périodiques des demandes de réservations.

Fait et délibéré à BELCASTEL,
Les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme.
Le Maire, Jean-Louis BESSIERE

Acte rendu exécutoire par

- dépôt en Préfecture le: 06/10/2022
- publication sur le site internet : 06/10/2022